

EDITO

SUD LANCE
SA COMMISSION
CHSCT

Si le CT (Comité Technique) a peu de prise sur la direction de La Poste qui le considère d'ailleurs comme une simple chambre d'enregistrement, le CHSCT (Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail) au contraire est une des instances à La Poste bénéficiant d'un réel pouvoir.

En effet, le CHSCT peut déclencher des enquêtes obligatoires, il peut aussi faire jouer son droit d'alerte et signaler un danger grave et imminent. Plus important encore, le CHSCT peut provoquer une expertise et bloquer tout simplement une réorganisation via l'action d'un cabinet externe.

C'est dans ce cadre que SUD a décidé de créer spécifiquement une commission CHSCT. L'idée est de regrouper régulièrement tous les membres SUD dans les CHSCT de tous les établissements.

Au programme: travail en commun, partage d'expérience, formations, harmonisation de la stratégie et des moyens de lutte pour répondre localement et proportionnellement aux agissements des directions locales. Une réunion mensuelle trimestrielle est d'ores et déjà mise en place pour les membres SUD aguerris à la pratique des réunions, c'est un gage de réussite dans la défense des conditions de travail des agents et salariés. La première réunion de cette commission est prévue fin septembre.



On dirait le SUD

JUIN 2018, NUMÉRO 10987654321

Côté courrier...

TARN: Plénière Réalmont
Des avancées concrètes ont été obtenues par SUD. Nos revendications ont été entendues: Augmentation des MRP, maintien des RTT en été, prise en compte des spécificités des tournées. Nous restons à l'écoute du personnel qui nous dictera la conduite à tenir.

Plénière Coufouleux/Lavaur
Une plénière s'est tenue le 28 mai concernant les projets de réorganisation. La Poste a déjà décidé d'implanter des îlots. Le CHSCT et SUD feront tout pour faire respecter la volonté des agents. A suivre...

LOT: Martel, Lacapelle-Marival, Latronquière: Réorganisation à venir dans l'année.

Idem pour **Gourdon Salviac et Montcuq.** Les comptages ont débuté fin mai à Gourdon et Salviac.

TARN & GARONNE: Nègrelisse/Verdun Une plénière s'est tenue le 23/05. Le bilan présenté par la direction était erroné. Elle a aussi refusé les accompagnements demandés par les agents. Sud 82 a rencontré les agents le 25/05. Les discussions se poursuivent pour éviter les tournées avec pause méridienne et limiter celles avec sacoches.

AVEYRON: Espalion
Le 23 mai 2018 s'est tenue une RDSL avec notamment les points suivants:
-Prime de Surperformance 2017
-Primes d'Equipe 2017 et 2018

Actu des Territoires

-Projet Ensemble Vers le Monde des Services
Et une Plénière pour les projets suivants :
Projets d'ajustement de St Geniez
Projets de réorganisation de Bozouls.

Villefranche de Rouergue
Une RSDL a eu lieu le 30 mai pour parler des futurs projets de la plaque.

SUD sera vigilant pour ces réorganisations quant aux conditions de travail de nos collègues.



LA POSTE LOURDEMENT CONDAMNEE POUR HARCELEMENT

Paris, 17 mai 2018. Le groupe La Poste a été lourdement condamné par le Conseil de prud'hommes de Paris pour harcèlement sexuel et moral d'une employée par l'un de ses supérieurs hiérarchiques. Au total, plus de 126.000 euros versés à la victime, dont 30.000 euros pour harcèlement sexuel, 25.000 euros pour harcèlement moral et 10.000 euros pour non respect de l'obligation de sécurité de l'employeur. Le tribunal a également prononcé la résiliation judiciaire de son contrat aux torts de La Poste qui devra afficher le jugement dans tous ses établissements.

"Ça a été trois ans où on m'a humiliée, où on m'a enlevé ma dignité, aujourd'hui le tribunal m'a tout rendu", a déclaré à l'AFP Emmanuelle E., qui n'a osé parler des faits qu'elle a subis qu'en 2015, par peur de répercussions sur son emploi. "C'est une belle victoire", et "un encouragement pour d'autres femmes qui n'ont jamais osé parler", se réjouit Noura Damerval du syndicat SUD PTT, qui a soutenu Emmanuelle E. tout au long de la procédure.

Embauchée à La Poste en 2001, pour son premier emploi, Emmanuelle E. "a très rapidement été victime de son supérieur hiérarchique qui la harcelait sexuellement" et a tenté "de la violer à deux reprises" en 2014, explique l'avocate. Suite à une enquête interne, La Poste lui promet que son supérieur hiérarchique va "subir une sanction", au lieu de quoi est "organisé son départ à la retraite". "Ils l'ont complètement couvert jusqu'au bout", estime l'avocate.

Aujourd'hui, si les tentatives de viol sont prescrites, Emmanuelle E. a également porté plainte au pénal contre son supérieur pour harcèlement sexuel. A suivre !

J-160

...comme le nombre de jours d'ici les élections professionnelles prévues du 3 décembre 2018 à partir de 6h jusqu'au 6 décembre 19h par vote électronique, pour élire vos représentants au Comité Technique, mais également aux commissions consultatives paritaires (CCP) et commissions administratives paritaires (CAP).

Expertise des membres SUD CHSCT en Haute Marne

Congés Payés et courtes absences:

Rappel des dispositions de l'accord « un avenir pour chaque postier »

-Article 2.4: Favoriser la prise de congés des postiers

Tout postier qui le souhaite bénéficiera d'au moins 3 semaines de congés durant la période du 1er juin au 30 septembre. Ces 3 semaines sont consécutives, sauf demande particulière du postier.

Toute demande de congés annuels effectuée dans les formes prévues sera réputée acceptée si elle n'a pas fait l'objet d'une réponse du responsable habilité à l'issue d'un délai maximum de 4 semaines à compter de la date de la demande.

A chaque fois qu'un congé demandé ne pourra être accepté, le responsable hiérarchique du postier demandeur proposera une autre date où il peut lui accorder un congé de même durée.

Les demandes de congés de très courte durée (1 ou 2 jours), qui correspondent en général à des contraintes personnelles ou familiales, devront faire l'objet d'une réponse dans un délai maximum de 5 jours ouvrés.

Elles seront réputées acceptées à défaut de réponse dans ce délai.

Les membres du CHSCT constatent qu'il s'agit d'un projet important susceptible d'impacter les conditions de travail, la sécurité et la santé physique et mentale des agents et salariés

En effet, les membres du CHSCT relèvent que le projet prévoit notamment :

- Une modification des horaires de travail avec instauration d'une pause méridienne d'au moins 45 min,
- La suppression des temps de pause durant le temps de travail
- Des changements importants dans les parcours de plusieurs circuits de distribution,
- Des modifications de travaux préparatoires en amont des tournées de distribution,
- Un allongement des tournées (augmentation du nombre de points de contacts),
- Une reprise de temps par la distri-pilotée...

Par ailleurs, les documents préparatoires transmis ne permettent

notamment pas d'apprécier clairement :

- La charge de travail, par tournée ou poste de travail
- Les conséquences pour les personnels en termes d'activités de travail et de charge de travail, Les conséquences en matière de santé et sécurité au travail pour les seniors et les agents sous restriction d'aptitude qui représentent une partie importante du personnel concerné. La différence entre le travail réel et le travail prescrit par l'employeur, notamment sur les travaux intérieurs et extérieurs des facteurs qui se traduit par des écarts substantiels.
- Préoccupé des conséquences que le projet d'adaptation de l'organisation d'Andelot PDC pourra avoir sur les conditions de travail, la santé et la sécurité des salariés de l'établissement, le CHSCT de Chaumont décide de se faire assister par un expert agréé conformément à l'article L. 4614-12 2° du Code du Travail

qui prévoit la possibilité du recours à un expert « en cas de projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ». L'expert aura ainsi pour mission :

D'analyser et évaluer la méthode de dimensionnement de la charge et du temps de travail, les normes et cadences et répartition locale de la charge de travail sur les différentes tournées concernées par le projet avec les règles et données de fonctionnement intégrées aux logiciels de comptabilisation des temps de travail (Géoroute, Orga TI/TE, Distri-pilotée ...).

Et surtout de déterminer si les calculs de l'outil de dimensionnement sur les temps de travail appliqués aux tournées du projet reflètent objectivement l'exacte réalité du temps travaillé.



Côté Réseau :

Des suppressions d'emploi à tout-va

Rien que sur 2016-2017, c'est pas moins de **30 emplois** qui ont été **supprimés** au Réseau alors que La Poste fait des bénéfices record. Quand on pense que 50% de la prime du directeur de secteur (DS) est subordonnée au nombre de suppressions d'emploi. La baisse des effectifs a de l'avenir !

Alerte pour 2018-2019, voici la liste des bureaux en réorganisations:

Albi Vigan, Gramat/Bretenoux, Villefranche/Rieupeyroux, Castelsarrazin/Lafrançaise, Decazeville, Mazamet/Puylaurens, Gaillac/Cordes, Millau, Montauban Villebourbon, Rodez, St-Afrique, Graulhet, Carmaux, Castres Albinque, La primaube/Réquista, Albi De Gaulle, Montauban Midi-Pyrénées, Prayssac, Caussade/St Antonin.

Vous êtes concernés par ces suppressions de postes à venir... ne restez pas seuls, Contactez-nous !

Formation Syndicale: et de trois...

Depuis le début 2018, SUD forme ses adhérents à la pratique syndicale. La session du 3 & 4 juillet sera l'occasion pour les participants de mieux connaître le syndicat en partant de la genèse, via le fonctionnement, le travail des permanents, un point sur les CHSCT... Après ce tour d'horizon, ils seront à même d'avoir les bons réflexes pour défendre le personnel et seront des relais efficaces sur le terrain. Qu'on se le dise !

CONGRES FEDERAL SUD PTT

Comme nous l'annoncions dans notre précédent numéro, le Congrès Fédéral Syndical SUD PTT s'est tenu du 14 au 18 mai 2018 à Alleverd en Isère. Un nouveau bureau a été élu avec une stratégie syndicale ravivée autour de la lutte avec l'ensemble des leviers complémentaires à côté de la grève comme la judiciarisation de l'action syndicale, les expertises via les CHSCT, l'inspection du travail ou encore la médiatisation. Beau programme en perspective pour la défense des agents, salariés et cadres.

Bonne nouvelle aussi avec l'élection de notre représentant de SUD 46 Didier Foucault élu au bureau fédéral national SUD PTT avec 73.6% des voix. Félicitations à lui !

@SudpttAlbi



Sudptt Tarn laposte

